

La Collecte des Végétaux Évolue...



Pour tout savoir sur cette évolution et vous inscrire à l'une des nombreuses formations proposées par Toulouse Métropole,

scannez le QR Code

TOULOUSE MÉTROPOLE

La collecte des **déchets végétaux** évolue

Depuis le 1^{er} juillet 2024, de nouvelles offres gratuites autour du broyage sont proposées aux habitants de Toulouse Métropole pour les aider à réduire leurs déchets végétaux et les réutiliser au sein de leur jardin.

- > Broyer, c'est réduire les besoins en arrosage grâce au paillage et éviter les trajets en déchèterie.
- > Broyer, c'est fabriquer son propre compost à partir des déchets végétaux pour développer la biodiversité et aussi pour nourrir et protéger les sols contre les nuisibles, les maladies, la chaleur et le froid.

Un déchet végétal, c'est quoi ?

Feuilles mortes, branches d'arbres, taille de haies, tonte de pelouse... l'ensemble des végétaux provenant de l'entretien des jardins.

Vos services gratuits :

Prêt de broyeur individuel

Un partenariat avec Kiloutou permet désormais d'emprunter un broyeur dans l'une des 5 agences du territoire.

Service de broyage à domicile par des professionnels

Il est possible de demander une prestation de broyage à domicile, une fois la coupe des déchets végétaux effectuée.

Opération de broyage dans les communes

Des plateformes de broyage mobiles se déplacent de commune en commune pour broyer les végétaux et apprendre à utiliser le broyat obtenu.

Formations et animations locales

De nombreuses astuces existent pour limiter les déchets végétaux et apprendre à les réutiliser. Toute l'année, des formations et des animations sont organisées sur l'ensemble des communes de Toulouse Métropole.



Services gratuits, sur réservation en ligne metropole.toulouse.fr ou dans les **Maisons Toulouse Services**.

Toulouse Métropole Interventions reste à votre écoute au **0800 201 440**.



En 2025, évolution de la collecte en porte à porte

Dès janvier 2025, le service de collecte en porte à porte évolue vers un abonnement payant (120€/an). Inscriptions en ligne entre le 1^{er} juillet et le 15 novembre 2024 sur metropole.toulouse.fr

Cette évolution permet d'harmoniser les services liés aux déchets végétaux dans les 37 communes du territoire et répond aux objectifs de réduction des déchets tels que fixés par la réglementation*.

* Loi AGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

* PRPGD : Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

